Résolution sur la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique COP 3, Kyoto, décembre 1997

1997/2634(RSP) - 16/10/1997

Dans la perspective des négociations de Kyoto sur un protocole à la Convention cadre des Nations-Unies en matière de changement climatique, le Conseil a adopté des conclusions aux termes desquelles il a: - confirmé les objectifs que défendra l'Union (réduction d'un moins 7,5% des émissions de gaz à effet de serre en 2005 et de 15% en 2010); - confirmé sa volonté de voir adopter à Kyoto un protocole efficace contenant des objectifs contraignants, ainsi que des politiques et des mesures, dont certaines devraient être juridiquement contraignantes; - rappelé que la répartition des efforts entre les Etats membres de l'Union devra être précisée davantage; - regretté l'absence d'offres concrètes d'importants pays industrialisés ou leur insuffisance.